



ODI IMMOBILIER



TRANSACTION – LOCATION – GESTION LOCATIVE

18 rue Pierre Guérin – 75016 PARIS
Tél. : 01.46.47.60.60
e-mail : contact@odi-immobilier.com

BARÈME TARIFAIRE

BARÈME HONORAIRES POUR LA VENTE

Locaux à usage habitation

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 100.000 €	Forfait de 10.000 €
100.001 € à 150.000 €	9 %
150.001 € à 300.000 €	8 %
300.001 € à 500.000 €	7 %
500.001 € à 800.000 €	6%
800.001 € à 1.000.000 €	5%
Au-dessus de 1.000.000 €	4%

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention expresse différente entre les parties précisée dans le mandat.

D'un emplacement à usage de stationnement

Montant des honoraires: 10% TTC avec un minimum de 5.000 € TTC.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention expresse différente entre les parties précisée dans le mandat.





BARÈME HONORAIRES POUR LA LOCATION

Locaux à usage habitation (bail loi du 06/07/1989)

Montant TTC à charge bailleur	Montant TTC à charge locataire
Indice ALUR au m ² selon zone concernée * + 3€/m ² pour l'établissement de l'état des lieux + 70 % d'un mois de loyer hors charges	Indice ALUR au m ² selon zone concernée * + 3€/m ² pour l'établissement de l'état des lieux

* Trois zones :

- > Zone très tendue (Paris et départements voisins) 12 € / m²
- > Zone tendue (28 agglomérations de plus de 50 000 habitants) 10 € / m²
- > Hors zone (reste du territoire) 8 € / m²

Baux exclus de la loi du 06/07/1989

Montant à charge bailleur	Montant à charge locataire
Un mois de loyer hors charge + TVA + 275 € TTC de rédaction d'actes et d'état des lieux	Un mois de loyer hors charge + TVA + 275 € TTC de rédaction d'actes et d'état des lieux



BARÈME HONORAIRES POUR LA VENTE

Locaux commerciaux, droit au bail, cession de commerces et/ou entreprises

Montant HT à charge vendeur	Montant HT à charge acquéreur
10 % de la reprise à charge du propriétaire	10 % du montant total des loyers des 3 premières années à charge du preneur
+	+
490 € pour la rédaction du bail	490 € pour la rédaction du bail
+	+
100 € pour l'état des lieux d'entrée	100 € pour l'état des lieux d'entrée

BARÈME HONORAIRES POUR LA LOCATION

Locaux à usages professionnel

Montant HT à charge bailleur	Montant HT à charge locataire
490 € pour la rédaction du bail	10 % du montant total des loyers des 3 premières années à charge du preneur
+	+
	490 € pour la rédaction du bail
	+
100 € pour l'état des lieux d'entrée	100 € pour l'état des lieux d'entrée



ODI IMMOBILIER



TRANSACTION – LOCATION – GESTION LOCATIVE

BARÈME HONORAIRES DE GESTION

Loyer mensuel charges comprises	Montant TTC à charge propriétaire
Jusqu'à 900 €	9 %
De 901 € à 1 600 €	7 %
De 1 601 € à 3 500 €	6 %
Au dessus de 3 500 €	5 %

Les honoraires de gestion sont calculés sur tous les encaissements.

Honoraires supplémentaires :

- Aide à la déclaration sur les revenus fonciers : 100 € HT

